

Conseil Municipal, le 29 février 2024 à 20h00

PRESENTS : M. POTTIER Patrice, M. BRUNEAU Jean-Luc, M. QUID'BEUF Marc, M. JARDIN Philippe, M. NEVEU Patrick, M. DUBOIS Mickaël, Mme MAUNY Laure, M. TERCINET Fabrice, M. PORCHER Nicolas, MME BOUHOURS Véronique, M. MICHENEAU Christian, M. ROUSSEAU Christophe,

EXCUSES :

ABSENTS : Mme BOUVIER Lydie, Mme RIVOAL Gwenaëlle, M. TERCINET Fabrice

POUVOIR : Mme Lydie BOUVIER à M. HERRY Loïc, Mme RIVOAL à M. MICHENEAU Christian, M. TERCINET Fabrice à M. PORCHER Nicolas

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Président de séance : POTTIER Patrice

Secrétaire de séance : M. MICHENEAU Christian

Prochains conseils municipaux

Jeudi 04 avril

Jeudi 23 mai

Jeudi 20 juin

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 Janvier 2024

Aucune remarque n'étant émise, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 janvier 2024 à l'unanimité.

Délibération 2024-003 : Examen et Vote du compte de Gestion- Budget Commune 2023

Rapport

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que toutes les opérations comptables ayant été passées, il a été demandé au comptable de faire un rapprochement avec les opérations passés en trésorerie. Suite à ce contrôle, il s'avère que nous étions en accord.

Le comptable nous a donc fait parvenir le compte de gestion 2023 du budget communal.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de certifier conforme le compte de gestion du budget communal pour l'année 2023 fourni par le receveur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après s'être fait présenter le budget de l'année 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

Décision

ARTICLE PREMIER : de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ARTICLE DEUXIEME : d'approuver le compte de gestion 2022 du budget communal.

Résultats de vote :
Pour : 15 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

Délibération 2024-004 : Examen et vote du compte de gestion 2023-Budget Assainissement

Rapport

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que toutes les opérations comptables ayant été passées, il a été demandé au comptable de faire un rapprochement avec les opérations passés en trésorerie. Suite à ce contrôle, il s'avère que nous étions en accord.

Le comptable nous a donc fait parvenir le compte de gestion 2023 du budget assainissement.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de certifier conforme le compte de gestion du budget assainissement pour l'année 2023 fourni par le receveur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après s'être fait présenter le budget de l'année 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les

bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

– statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

– statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
– statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

Décision

ARTICLE PREMIER : de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ARTICLE DEUXIEME : d'approuver le compte de gestion 2023 du budget assainissement.

Résultats de vote :
Pour : 15 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

Délibération 2024-005 : Vote du compte administratif 2023- Budget Communal

Rapport

Le conseil Municipal, réuni sous la présidence de M.Patrick NEVEU, vote pour le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	831 194,00
	Réalisé :	674 210,19
	Reste à réaliser :	69 744,05
Recettes	Prévu :	1 026 313,40
	Réalisé :	756 242,29
	Reste à réaliser :	183 585,08

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	618 476,36
	Réalisé :	528 083,60
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	618 476,36
	Réalisé :	642 687,94
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	82 032,10
Fonctionnement :	114 604,34
Résultat global :	196 636,44

Décision

ARTICLE PREMIER : de voter le Compte Administratif 2023 du budget communal de Le Boulay selon les chiffres ci-dessus.

ARTICLE DEUXIEME : d'affecter le résultat au budget communal 2024 la commune de Le Boulay comme suit :

Section fonctionnement		Recettes
Résultat de fonctionnement reporté	002	114 604.34€
Section investissement		Recettes
Solde investissement reporté	001	82 032.10€
Section investissement		
Affectation	1068	
Reste à réaliser – Dépenses		69 744.05€
Reste à réaliser – Recettes		183 585.08€

Délibération 2024-006 : Vote du compte administratif 2023- Budget Assainissement

Rapport

Le conseil Municipal, réuni sous la présidence de M.Patrick NEVEU, vote pour le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	45 850,13
	Réalisé :	24 987,05
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	45 850,13
	Réalisé :	25 793,13
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	80 000,00
	Réalisé :	71 315,51
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	80 000,00
	Réalisé :	56 188,39
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	806,08
Fonctionnement :	-15 127,12
Résultat global :	-14 321,04

Décision

ARTICLE PREMIER : de voter le Compte Administratif 2023 du budget assainissement de Le Boulay selon les chiffres ci-dessus

ARTICLE DEUXIEME : d'affecter le résultat au budget assainissement 2024 la commune de Le Boulay comme suit :

Section fonctionnement		dépenses
Résultat de fonctionnement reporté	002	15 127.12€
Section investissement		Recettes
Solde investissement reporté	001	806.08€

Résultats de vote :
Pour : 15 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0
Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

INTERVENTIONS

Direction Générale

Le recensement c'est terminé avec un résultat de 809 habitants sur notre commune.

Ressources Humaines

Monsieur le Maire annonce à l'ensemble du conseil que pendant un mois il y a un agent communal en stage sur la partie technique, car nous étudions un éventuel recrutement sur un deuxième poste d'agent technique polyvalent.

Une nouvelle secrétaire de Mairie est arrivée sur la commune le 13 février 2024, elle prend le poste d'agent d'accueil, ses missions seront l'Etat-Civil et l'urbanisme. Elle sera présente sur la commune le mardi et le vendredi.

Manifestation

Monsieur le Maire annonce à l'ensemble du conseil que le trail le « Dé-Boulay » a été repris par l'association les « Karnets de GG » situé sur CHATEAU RENAULT. La date de l'évènements est le 21 avril.

Conseil clos à 22h08

Fait à LE BOULAY,
Le 07 /03/2024
M. POTTIER Patrice

